

Siège social

10 rue de l'île mystérieuse
BOVES - CS 30725
80332 LONGUEAU CEDEX
Tél : 03 22 33 86 86

S.A. au cap. de 1 307 072 €
RCS B 927 220 475
SIRET 927 220 475 00069
APE 4299 Z

Direction Générale

21 bis rue Jeanne Maillotte
CS 11296
59014 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 57 93 07

contact@saferhdf.fr
www.saferhautsdefrance.fr

COMMUNIQUE PRESSE

Terri'Tour 2022

La Safer Hauts de France à la rencontre des territoires

Opérateur foncier de l'espace rural et périurbain, la Safer Hauts de France associe tous les acteurs du territoire, organisations professionnelles agricoles, collectivités et autres acteurs fonciers. Dans cette optique, elle organise les 16 et 29 novembre prochains le Terri'Tour, des rencontres territoriales qui se dérouleront dans le Nord et l'Oise.

Deux rencontres au programme

Le Terri'Tour débutera avec une première rencontre le mercredi 16 novembre dès 14h à la salle des fêtes d'Oxelaëre, à quelques kilomètres d'Hazebrouck, et sera orienté sur la mise en œuvre du nouveau Programme Pluriannuel d'Activités de la Safer Hauts de France 2022-2028 (PPAS), avec notamment une table ronde sur le sujet des compensations environnementales. « *L'objectif de cette table ronde est de rappeler le cadre réglementaire, afficher la vision de la profession agricole dans le département et préciser l'action de la Safer dans ce domaine* » explique Jean-Baptiste MADOUX, chef du service opérationnel du Nord. Différentes interventions ponctueront l'après-midi : la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), la Chambre d'agriculture du Nord et du Pas-de-Calais ou encore la CDC Biodiversité de Lille.

Le Terri'Tour se poursuivra avec un second rendez-vous à la Maison de l'agriculture à Beauvais le mardi 29 novembre de 9h30 à 12h. Cette rencontre sera axée sur l'accompagnement de la filière équine, le PPAS et le marché foncier dans le département de l'Oise. « *Sont prévues les interventions du Conseil des chevaux des Hauts-de-France, d'un responsable "groupe cheval" chez Cerfrance Picardie Nord de Seine et d'un chargé de mission de la région Hauts-de-France* » confie Olivier De FRANCE, directeur opérationnel de l'Oise et de l'Aisne.

CONTACTS PRESSE

Priscilla MERLOT

Chargée de communication
06 38 21 09 28
03 75 00 07 21
p.merlot@saferhdf.fr

Standard de Lille

03 20 57 93 07

Standard de Boves

03 22 33 86 86

Le PPAS, un document approuvé par le préfet de région

Le cœur de ces rencontres reste donc le PPAS. En effet, comme le stipule l'article R. 141-7 du code rural et de la pêche maritime, chaque Safer est tenue

de se doter de ce document, soumis à l'approbation du préfet de région. Le PPAS explique l'action de la Safer et sa stratégie d'intervention, déclinée en axes et en priorités, ainsi que la transparence dans la prise de décision et la mise en œuvre des règles de déontologie. Il est un véritable instrument d'orientation et de gestion de l'activité de la Safer, avec des objectifs et des indicateurs chiffrés.

« *L'intervention de la Safer, rappelle Hubert BOURGOIS, directeur général, consiste à réaliser des études et des actions foncières d'achat, de vente et de gestion de biens agricoles et ruraux, puis à revendre ou louer aux candidats dont le projet répond le mieux aux politiques d'aménagement locales* ». Sous tutelle du ministère des Finances et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la Safer dispose d'un droit de préemption, mais achète essentiellement à l'amiable. Elle transmet également des exploitations par voie locative en accompagnant les cédants dans l'ensemble des démarches et négociations incombant à une cession d'exploitation.

Signature du partenariat avec le Conservatoire du Littoral

L'un des temps forts de ce Terri'Tour sera la signature de la convention de partenariat entre la Safer Hauts de France et le Conservatoire du Littoral le 16 novembre. Au travers de ce partenariat, la Safer Hauts de France souhaite mettre son expertise au service de l'environnement et ainsi protéger les espaces naturels et agricoles littoraux.

Depuis 1975 le Conservatoire du Littoral réalise, grâce aux acquisitions foncières, la protection définitive des espaces naturels littoraux d'intérêt patrimonial, dégradés ou menacés. La vocation agricole des terrains est maintenue et le Conservatoire accompagne les agriculteurs dans des projets agro-environnementaux. Etablissement public de l'Etat, sa gouvernance conjugue les compétences de l'Etat et des collectivités territoriales avec, au niveau national, un Conseil d'administration composé d'élus nationaux, de personnalités qualifiées et de représentants de ministères. Ses 10 délégations de rivages permettent un ancrage local de ses actions.

La délégation Manche - Mer du Nord intervient de Mers-les-Bains jusqu'à la frontière belge et intègre deux zones humides intérieures. A ce jour, dans les Hauts-de-France, près de 90 exploitations sont partenaires du Conservatoire. Guillemette ROLLAND, directrice des affaires foncières au Conservatoire du Littoral et Sylvain VERSLUYS, président de la Safer Hauts de France, reviendront sur les points fondamentaux du partenariat avant de signer la convention. Un événement qui se tiendra dans la continuité du partenariat national, dont la convention entre la FNSafer et le Conservatoire du Littoral doit être signée lors de leurs premières journées de rencontre, qui auront lieu à Rochefort les 14 et 15 novembre.

Priscilla MERLOT
Chargée de communication - Safer Hauts de France

Retrouvez la Safer Hauts de France sur www.saferhautsdefrance.fr
et le Conservatoire du Littoral sur www.conservatoire-du-littoral.fr